

PREMIÈRE EXPÉDITION

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-TROIS ET LE QUINZE SEPTEMBRE A NEUF HEURES ET TRENTE MINUTES

À la requête de :

ESTEREL COTE D AZUR AGGLOMERATION, ayant son siège social au 624 Chemin Aurélien à SAINT-RAPHAEL (83700), représentée par Monsieur Yann LE PALUD, chargé de mission

Monsieur Yann LE PALUD m'expose :

" Des travaux d'aménagement de la promenade des bains vont prochainement débuter, cette dernière s'étendra de Santa Lucia à Port-Fréjus.

5 enquêtes publiques sont ouvertes et les avis s'y afférant sont affichés dans les villes de Fréjus et de Saint-Raphaël ; 14 affiches sont affichées à sur la commune de SAINT-RAPHAEL, dont 1 au siège de ma requérante et 6 sont affichées sur la commune de FREJUS. Les affiches sont au format A2 sur un fond de couleur jaune.

*Une de ces enquêtes publiques porte sur l'objet suivant : " **Enquête publique préalable à la délivrance d'un permis de construire portant sur des objets ayant une incidence sur l'environnement pour le projet de la création de surface de plancher dans l'ouvrage de génie civil du Veillat.***

Je vous requiers afin de constater que l'avis portant sur l'objet cité ci-dessus est affiché sur les sites de Fréjus et de Saint-Raphaël. "

Déférant à cette réquisition

Je, Camille DEKESEL, Clerc habilitée aux constats au sein de la SAS AZUR JURIS à la résidence de Saint Raphaël (Var), y demeurant Résidence Le Trianon, 133 Boulevard Georges Clémenceau, soussignée,

ME SUIS TRANSPORTEE ce jour à SAINT-RAPHAEL (83700) et à FREJUS (83600) , où là étant, en présence de Monsieur Yann LE PALUD , j'ai procédé aux constatations suivantes :

Les affiches d'avis d'enquête publique relatives à l'objet suivant " **ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE portant sur des objets ayant une incidence sur l'environnement pour le projet de la création de surface de plancher dans l'ouvrage de génie civil du Veillat**" sont affichées sur 20 sites, dont 14 sont situés sur la combe de SAINT-RAPHAEL et 6 sur la commune de FREJUS.

1 affiche relative à l'enquête publique susmentionnée est affichée sur chacun des 20 sites suivants :

- Bureau municipal d'Agay, Boulevard de la Plage à (83530) SAINT-RAPHAEL
- Mairie annexe du Dramont, 331 Chemin des Sangliers à (3530) Le Dramont
- Mairie annexe de Boulouris, Boulevard des Mimosas à (83700) SAINT-RAPHAEL
- Santa Lucia (face au spar de Santa Lucia) 2 Place Amiral ortoli à (83700) SAINT-RAPHAEL
- Jardin Beaurivage derrière l'obélisque à SAINT-RAPHAEL (83700)
- Epi Diana, (83700) SAINT-RAPHAEL) sur la promenade Rene Cotty en face de l'avenue DUMONT
- La réserve, Promenade René Coty (83700) SAINT-RAPHAEL.
- Montée d'escaliers Rue Léon Basso à SAINT-RAPHAEL (83700)
- Mairie de Saint-Raphaël, Place Sadi Carnot à SAINT-RAPHAEL (83700)
- Esplanade Delayan à SAINT-RAPHAEL (83700)
- 174 Boulevard Felix Martin à SAINT-RAPHAEL (83700), à côté du square du souvenir français
- Pont d'Arcole à FREJUS (83600)
- le Kiosque au Pont d'Arcole à FREJUS (83600) au 493 Boulevard de la Libération
- La poste, Place de la République à FREJUS (83600)
- Ecole de voile au 910 Boulevard d'Alger à FREJUS (83600)
- Police municipale au 34 Boulevard de la libération à FREJUS (83600)
- Mairie annexe de Saint-Aygulf à SAINT-AYGULF (83370) Avenue Ancien Leboeuf
- Mairie de Fréjus, Place Formigé à FREJUS (83600)
- Estérel Côte d'Azur Agglomération à SAINT-RAPHAEL (83700) au 624 Chemin Aurélien, siège de ma requérante
- Mairie Annexe de Valescure, Centre commercial Golf Estérel - 16 Boulevard Darby (83700) SAINT-RAPHAEL

Estérel, Cade d'Azur Agglomération est le premier, à l'issue de l'enquête, et se conforme aux dispositions de l'arrêté.

Mairie annexe du Dramont, 331 Chemin des Sangliers à (3530) Le Dramont







SAINT
RAPHAËL

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE
portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement pour le projet de la
création de surface de plancher dans l'ouvrage de génie civil du Veillat

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté municipal du 05 septembre 2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'octroi du permis de construire portant sur la création de surface de plancher dans l'ouvrage du Veillat dans le cadre du projet de Promenade des Bains, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellec, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boyssere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 04/05/2023 de monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Saint-Raphaël, 26 place Sadi Carnot à Saint-Raphaël.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MIRE (autorité environnementale) correspondant, et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot (siège de l'enquête) :
- De 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
- De 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) Sauf jours fériés
- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé, de 9h à 17h00 (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf les week-ends et jours fériés.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :
Mairie de Saint-Raphaël (siège de l'enquête) - Monsieur le Président de la Commission d'enquête - PC Promenade des Bains à Saint-Raphaël - 26 place Sadi Carnot - 83700 SAINT-RAPHAËL.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Saint-Raphaël : <https://www.mairie-saint-raphael.fr/>
Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pdb@ville-saintraphael.fr

Il ne sera pas tenu compte des courriers, mails et autres documents reçus après la fin de l'enquête fixée le 03 novembre 2023 à 15h30.

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Raphaël et en Mairie de Fréjus pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

Le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : en mairie de Saint-Raphaël, en Préfecture du Var et sur le site internet de l'Estivade Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de l'Estivade Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - 624, chemin Aurélien (pont-pont A) 83700 SAINT-RAPHAËL Cedex - (Mme Laurence Breus - lbreus@estivade-cote-azur.fr)

Le conseil communautaire d'Estivade Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L.126-1 du code de l'environnement.

Le Maire de Saint-Raphaël est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête et postérieurement à la décision du conseil communautaire, sur le permis de construire.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement pour le projet de la création de surface de plancher dans l'ouvrage de génie civil du Veillat

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté municipal du 05 septembre 2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'octroi du permis de construire portant sur la création de surface de plancher dans l'ouvrage du Veillat dans le cadre du projet de Promenade des Bains, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellec, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boysere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 04/05/2023 de monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Saint-Raphaël, 26 place Sadi Carnot à Saint-Raphaël.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale) correspondant, et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot (siège de l'enquête),
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) Sauf jours fériés
- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé,
 - de 9h à 17h00 (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf les week-ends et jours fériés.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Raphaël (siège de l'enquête) - Monsieur le Président de la Commission d'enquête - PC Promenade des Bains à Saint-Raphaël - 26 place Sadi Carnot - 83700 SAINT-RAPHAËL.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Saint-Raphaël : <https://www.ville-saintraphael.fr/>

Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pdb@ville-saintraphael.fr

Il ne sera pas tenu compte des courriers, mails et autres documents reçus après la fin de l'enquête fixée le 03 novembre 2023 à 15h30.

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Raphaël et en Mairie de Fréjus pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

Le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

À l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : en mairie de Saint-Raphaël, en Préfecture du Var et sur le site internet de Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - 624, chemin Aurélien (rond-point A.Karr) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex 3 - Mme Laurence Breus - Lbreus@esterelecotedazur-agglomeration.fr

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L126-1 du code de l'environnement.

Le Maire de Saint-Raphaël est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête et conformément à la délibération du conseil communautaire, sur le permis de construire.





Jardin Beaurivage derrière l'obélisque à SAINT-RAPHAEL (83700).



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement pour le projet de la création de surface de plancher dans l'ouvrage de génie civil du Veillat

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté municipal du 05 septembre 2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'octroi du permis de construire portant sur la création de surface de plancher dans l'ouvrage du Veillat dans le cadre du projet de Promenade des Bains, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellec, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boysere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 04/05/2023 de monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Saint-Raphaël, 26 place Sadi Carnot à Saint-Raphaël.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale) correspondant, et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot (siège de l'enquête),
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) Sauf jours fériés
- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé,
 - de 9h à 17h00 (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf les week-ends et jours fériés.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Raphaël (siège de l'enquête) - Monsieur le Président de la Commission d'enquête - PC Promenade des Bains à Saint-Raphaël - 26 place Sadi Carnot - 83700 SAINT-RAPHAËL

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Saint-Raphaël : <https://www.ville-saintraphael.fr/>

Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pdb@ville-saintraphael.fr

Il ne sera pas tenu compte des courriers, mails et autres documents reçus après la fin de l'enquête fixée le 03 novembre 2023 à 15h30.

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Raphaël et en Mairie de Fréjus pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

Le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

À l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Saint-Raphaël, en Préfecture du Var et sur le site internet de Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - 624 chemin Aurélien (rond-point A.Kan) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - Mme Laurence Breus - L.breus@esterelecoteazur-agglo.fr

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer à l'issue de l'enquête sur l'intérêt général de l'opération conformément aux dispositions de l'article L 125-1 du code de l'environnement.

Le Maire de Saint-Raphaël est compétent pour se prononcer à l'issue de l'enquête et pour donner son avis sur l'opération communautaire, sur le permis de construire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ST-RAPHAEL (Var)



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE
portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement pour le projet de la
création de surface de plancher dans l'ouvrage de génie civil du Veillat

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté municipal du 05 septembre 2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'octroi du permis de construire portant sur la création de surface de plancher dans l'ouvrage du Veillat dans le cadre du projet de Promenade des Bains, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellec, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boysere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 04/05/2023 de monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Saint-Raphaël, 26 place Sadi Carnot à Saint-Raphaël.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale) correspondant, et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot (siège de l'enquête),
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) Sauf jours fériés
- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé,
 - de 9h à 17h00 (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf les week-ends et jours fériés.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :
Mairie de Saint-Raphaël (siège de l'enquête) - Monsieur le Président de la Commission d'enquête - PC Promenade des Bains à Saint-Raphaël - 26 place Sadi Carnot - 83700 SAINT-RAPHAËL

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Saint-Raphaël : <https://www.ville-saintraphael.fr/>

Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pdb@ville-saintraphael.fr

Il ne sera pas tenu compte des courriers, mails et autres documents reçus après la fin de l'enquête fixée le 03 novembre 2023 à 15h30.

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Raphaël et en Mairie de Fréjus pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

Le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : en mairie de Saint-Raphaël, en Préfecture du Var et sur le site internet de Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - 624, chemin Aurélien (rond-point L'Arbre CS 50133 - 83700 Saint-Raphaël) - Tél : 04 94 00 00 00 - Email : direction@esterelecoteazur.fr - Mme Laurence Brousseau - laurence.brousseau@esterelecoteazur.fr

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour l'avis d'impact de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération conformément aux dispositions de l'article L.126-1 du code de l'environnement.

Le Maire de Saint-Raphaël est l'autorité compétente pour se prononcer à l'issue de l'enquête et pour l'octroi du permis de construire.



La réserve, Promenade René Coty (83700) SAINT-RAPHAEL.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement pour le projet de la création de surface de plancher dans l'ouvrage de génie civil du Veillat

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté municipal du 05 septembre 2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'octroi du permis de construire portant sur la création de surface de plancher dans l'ouvrage du Veillat dans le cadre du projet de Promenade des Bains, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellec, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boyssere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 04/05/2023 de monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Saint-Raphaël, 26 place Sadi Carnot à Saint-Raphaël.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale) correspondant, et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot (siège de l'enquête),
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) Sauf jours fériés
- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé,
 - de 9h à 17h00 (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf les week-ends et jours fériés.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Raphaël (siège de l'enquête) - Monsieur le Président de la Commission d'enquête - PC Promenade des Bains à Saint-Raphaël - 26 place Sadi Carnot - 83700 SAINT-RAPHAËL

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Saint-Raphaël : <https://www.ville-saintraphael.fr/>

Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pdb@ville-saintraphael.fr

Il ne sera pas tenu compte des courriers, mails et autres documents reçus après la fin de l'enquête fixée le 03 novembre 2023 à 15h30.

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Raphaël et en Mairie de Fréjus pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

Le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

À l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : en mairie de Saint-Raphaël, en Préfecture du Var et sur le site internet de Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - 624, chemin Aurélien (rond-point A.Karr) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence Breus - lbreus@esterelcotedazur-agglo.fr)

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L.126-1 du code de l'environnement.

Le Maire de Saint-Raphaël est l'autorité compétente pour se prononcer à l'issue de l'enquête et postérieurement à la délibération du conseil communautaire, sur le permis de construire.



Montée d'escaliers Rue Léon Basso à SAINT-RAPHAEL (83700).



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE
portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement pour le projet de la
création de surface de plancher dans l'ouvrage de génie civil du Veillat

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté municipal du 05 septembre 2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'octroi du permis de construire portant sur la création de surface de plancher dans l'ouvrage du Veillat dans le cadre du projet de Promenade des Bains, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellec, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boysere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 04/05/2023 de monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Saint-Raphaël, 26 place Sadi Carnot à Saint-Raphaël.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale) correspondant, et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot (siège de l'enquête),
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) Sauf jours fériés
- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé,
 - de 9h à 17h00 (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf les week-ends et jours fériés.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Raphaël (siège de l'enquête) - Monsieur le Président de la Commission d'enquête - PC Promenade des Bains à Saint-Raphaël - 26 place Sadi Carnot - 83700 SAINT-RAPHAËL

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Saint-Raphaël : <https://www.ville-saintraphael.fr/>

Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pdb@ville-saintraphael.fr

Il ne sera pas tenu compte des courriers, mails et autres documents reçus après la fin de l'enquête fixée le 03 novembre 2023 à 15h30.

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Raphaël et en Mairie de Fréjus pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

Le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : en mairie de Saint-Raphaël, en Préfecture du Var et sur le site internet de Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - 624, chemin Aurélien (rond-point A.Karr) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence Breus - l.breus@esterelcotedazur-agglo.fr)

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L 126-1 du code de l'environnement.

Le Maire de Saint-Raphaël est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête et postérieurement à la délibération du conseil communautaire, sur le permis de construire.







AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement pour le projet de la création de surface de plancher dans l'ouvrage de génie civil du Veillat

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté municipal du 05 septembre 2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'octroi du permis de construire portant sur la création de surface de plancher dans l'ouvrage du Veillat dans le cadre du projet de Promenade des Bains, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellec, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boysere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 04/05/2023 de monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Saint-Raphaël, 26 place Sadi Carnot à Saint-Raphaël.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale) correspondant, et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot (siège de l'enquête),
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) Sauf jours fériés
- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé,
 - de 9h à 17h00 (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf les week-ends et jours fériés.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Raphaël (siège de l'enquête) - Monsieur le Président de la Commission d'enquête - PC Promenade des Bains à Saint-Raphaël - 26 place Sadi Carnot - 83700 SAINT-RAPHAËL

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Saint-Raphaël : <https://www.ville-saintraphael.fr/>

Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pdb@ville-saintraphael.fr

Il ne sera pas tenu compte des courriers, mails et autres documents reçus après la fin de l'enquête fixée le 03 novembre 2023 à 15h30.

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Raphaël et en Mairie de Fréjus pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

Le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

À l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : en mairie de Saint-Raphaël, en Préfecture du Var et sur le site internet de Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - 624, chemin Aurélien (rond-point A.Kar) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence Breus - lbreus@esterelcoteazuragglo.fr)

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L.126-1 du code de l'environnement.

Le Maire de Saint-Raphaël est l'autorité compétente pour se prononcer à l'issue de l'enquête et postérieurement à la délibération du conseil communautaire, sur le permis de construire.



Esplanade Delayan à SAINT-RAPHAEL (83700).



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE
portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement pour le projet de la
création de surface de plancher dans l'ouvrage de génie civil du Veillat

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté municipal du 05 septembre 2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'octroi du permis de construire portant sur la création de surface de plancher dans l'ouvrage du Veillat dans le cadre du projet de Promenade des Bains, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellec, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boysere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 04/05/2023 de monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Saint-Raphaël, 26 place Sadi Carnot à Saint-Raphaël.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale) correspondant, et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot (siège de l'enquête),
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) Sauf jours fériés
- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé,
 - de 9h à 17h00 (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf les week-ends et jours fériés.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Raphaël (siège de l'enquête) - Monsieur le Président de la Commission d'enquête - PC Promenade des Bains à Saint-Raphaël - 26 place Sadi Carnot - 83700 SAINT-RAPHAËL

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Saint-Raphaël : <https://www.ville-saintraphael.fr/>

Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pdb@ville-saintraphael.fr

Il ne sera pas tenu compte des courriers, mails et autres documents reçus après la fin de l'enquête fixée le 03 novembre 2023 à 15h30.

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Raphaël et en Mairie de Fréjus pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

Le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

Le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

Le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

Le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

Le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

Le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

Le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

Le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

Le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

Le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : en mairie de Saint-Raphaël, en Préfecture du Var et sur le site internet de Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - 624, chemin Aurélien (rond-point A.Karr) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - Mme Laurence Breys - l.breys@esterelcotedazur-agglomeration.fr

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L.126-1 du code de l'environnement.

Le Maire de Saint-Raphaël est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête et sous réserve de la délibération du conseil communautaire, sur le permis de construire.





AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
 ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE
 portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement pour le projet de la
 création de surface de plancher dans l'ouvrage de génie civil du Veillat

**PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU
 LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT
 SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL**

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté municipal du 05 septembre 2023 il a été prescrit l'ouverture
 d'une enquête publique préalable à l'octroi du permis de construire
 portant sur la création de surface de plancher dans l'ouvrage du Veillat
 dans le cadre du projet de Promenade des Bains, pour une durée de
 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellec,
 président, et MM. Denis Spilney et Philippe de Boyssere, membres
 titulaires, a été désignée par décision en date du 04/09/2023 de
 monsieur le Maire en charge des enquêtes publiques du Tribunal
 administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et
 registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête
 et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Saint-Raphaël, 26 place
 Sadi Carnot à Saint-Raphaël.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant
 une étude d'impact et l'avis de la MRAE (autorité environnementale)
 correspondant, et consigner ses éventuelles observations sur les
 registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place
 Sadi Carnot (siège de l'enquête),
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 15h30 le vendredi (sauf jours fériés)
- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé,
 - de 9h à 17h00 (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre
 à 15h30) sauf les week-ends et jours fériés.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la
 commission d'enquête, à l'adresse suivante :
 Mairie de Saint-Raphaël (siège de l'enquête) : Monsieur le Président
 de la Commission d'enquête – PC Promenade des Bains à Saint-
 Raphaël – 26 place Sadi Carnot – 83700 SAINT-RAPHAËL

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de
 la commune de Saint-Raphaël : <https://www.ville-saintraphael.fr/>
 Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et
 suggestions du public : enquete.pdb@ville-saintraphael.fr

Il ne sera pas tenu compte des courriers, mails et autres documents
 reçus après la fin de l'enquête fixée le 03 novembre 2023 à 15h30.
 Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie
 de Saint-Raphaël et en Mairie de Fréjus pour recevoir ses observations
 et propositions lors des permanences suivantes :

Le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 23 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission
 d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un
 an à compter de la clôture de l'enquête : en mairie de Saint-Raphaël,
 en Préfecture du Var et sur le site internet de Estérel Côte d'Azur
 Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être
 sollicitées auprès de Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction
 Générale des Services Techniques - 624, chemin Aurélien (rond-point
 A.Kari) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence Breus
 - lbreus@esterelcotedazur-agglo.fr)

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est
 l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur
 l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de
 l'article L.126-1 du code de l'environnement.

Le Maire de Saint-Raphaël est l'autorité compétente pour se prononcer,
 à l'issue de l'enquête et postérieurement à la délibération du conseil
 communautaire, sur le permis de construire.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE
portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement pour le projet de la
création de surface de plancher dans l'ouvrage de génie civil du Veillat

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté municipal du 05 septembre 2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'octroi du permis de construire portant sur la création de surface de plancher dans l'ouvrage du Veillat dans le cadre du projet de Promenade des Bains, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellac, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boysere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 04/05/2023 de monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Saint-Raphaël, 26 place Sadi Carnot à Saint-Raphaël.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale) correspondant, et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot (siège de l'enquête),
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) Sauf jours fériés
- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé,
 - de 9h à 17h00 (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf les week-ends et jours fériés.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Raphaël (siège de l'enquête) - Monsieur le Président de la Commission d'enquête - PC Promenade des Bains à Saint-Raphaël - 26 place Sadi Carnot - 83700 SAINT-RAPHAËL

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Saint-Raphaël : <https://www.ville-saintraphael.fr/>

Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pdb@ville-saintraphael.fr

Il ne sera pas tenu compte des courriers, mails et autres documents reçus après la fin de l'enquête fixée le 03 novembre 2023 à 15h30.

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Raphaël et en Mairie de Fréjus pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

Le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

À l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : en mairie de Saint-Raphaël, en Préfecture du Var et sur le site internet de l'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de l'Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - 624 chemin Aurélien (rond-point A.Kari) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence Breus - lbreus@esterelcotedazur.fr)

Le conseil communautaire de l'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L. 126-1 du Code de l'environnement.

Le Maire de Saint-Raphaël est autorisé à se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur le permis de construire, conformément aux dispositions du conseil communautaire.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Me de la République Française
ST-RAPHAËL (Var)



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE

portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement pour le projet de la création de surface de plancher dans l'ouvrage de génie civil du Veillat

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté municipal du 05 septembre 2023 à 446 par le conseil municipal de la commune de Saint-Raphaël, le 05 septembre 2023, le conseil municipal a décidé de lancer une enquête publique portant sur le projet de création de surface de plancher dans l'ouvrage de génie civil du Veillat dans le cadre du projet de Promenade des Bains, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Bresson, président, et MM. Denis Spatary et Philippe de Bayssan, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 04/09/2023 de nommer le Maire de Saint-Raphaël en charge des enquêtes publiques du littoral administratif de la commune.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (bulletin et registre d'enquête) et sous forme électronique (plateau d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Saint-Raphaël, 26 place Saint-Carnot à Saint-Raphaël.

Le public pourra prendre connaissance des documents d'enquête comportant une étude d'impact et l'avis de la Mairie (bulletin environnemental) correspondant, et consulter ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Saint-Carnot (du lundi au vendredi) :
- De 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
- De 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 le vendredi jusqu'au dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 16h30
- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Fougère, de 8h à 17h30 (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 16h30) sauf les week-ends et jours fériés.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Raphaël (siège de l'enquête) - Monsieur le Président de la Commission d'enquête - PC Promenade des Bains à Saint-Raphaël - 26 place Saint-Carnot - 83700 SAINT-RAPHAËL.

La durée d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Saint-Raphaël : <https://www.ville-saintraphael.fr>

Une boîte mail à 446 mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pub@ville-saintraphael.fr

Il ne sera pas tenu compte des courriers, mails et autres documents reçus après la fin de l'enquête fixée le 03 novembre 2023 à 16h30.

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Raphaël et en Mairie de Fréjus pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

Le 02 octobre 2023 de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30
Le 05 octobre 2023 de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30
Le 06 octobre 2023 de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30
Le 09 octobre 2023 de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30
Le 10 octobre 2023 de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30
Le 11 octobre 2023 de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30
Le 12 octobre 2023 de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30
Le 13 octobre 2023 de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30
Le 16 octobre 2023 de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30
Le 17 octobre 2023 de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30
Le 20 octobre 2023 de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30
Le 23 octobre 2023 de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30
Le 26 octobre 2023 de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30
Le 27 octobre 2023 de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30
Le 30 octobre 2023 de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30
Le 03 novembre 2023 de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront remis à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Saint-Raphaël, au Préfet de la Vau de la Var et sur le site internet de l'Etat (CITE d'Azur Agglomération).

Les informations relatives au projet ont été présentées lors de réunions publiques de l'Etat (CITE d'Azur Agglomération) - Direction Générale des Services Techniques - 824, Chemin Auxillies (près pont A. Ravi) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence Basso - L.basso@azur-agglomeration.fr)

Le conseil communautaire de l'Etat (CITE d'Azur Agglomération) est l'interlocuteur compétent pour se pencher, à l'issue de l'enquête, sur l'impact global de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L. 126-1 du code de l'environnement.

Le Maire de Saint-Raphaël est l'interlocuteur compétent pour se pencher, à l'issue de l'enquête et postérieurement à la distribution du conseil communautaire, sur le permis de construire.





Police municipale au 34 Boulevard de la libération à FREJUS (83600)_





AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE

portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement pour le projet de la création de surface de plancher dans l'ouvrage de génie civil du Veillat

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté municipal du 05 septembre 2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'octroi du permis de construire portant sur la création de surface de plancher dans l'ouvrage du Veillat dans le cadre du projet de Promenade des Bains, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus. Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellec, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boysere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 04/05/2023 de monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Saint-Raphaël, 26 place Sadi Carnot à Saint-Raphaël.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale) correspondant, et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot (siège de l'enquête),
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) Sauf jours fériés.
- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé,
 - de 9h à 17h00 (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf les week-ends et jours fériés.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :
Mairie de Saint-Raphaël (siège de l'enquête) - Monsieur le Président de la Commission d'enquête - PC Promenade des Bains à Saint-Raphaël - 26 place Sadi Carnot - 83700 SAINT-RAPHAËL

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Saint-Raphaël : <https://www.ville-saintraphael.fr/>
Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pdb@ville-saintraphael.fr

Il ne sera pas tenu compte des courriers, mails et autres documents reçus après la fin de l'enquête fixée le 03 novembre 2023 à 15h30.

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Raphaël et en Mairie de Fréjus pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

Le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : en mairie de Saint-Raphaël, en Préfecture du Var et sur le site internet de Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - 624, chemin Aurélien (rond-point A.Karj) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence Breus - l.breus@esterelcotedazur-agglo.fr)

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L 126-1 du code de l'environnement.

Le Maire de Saint-Raphaël est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête et postérieurement à la délibération du conseil communautaire, sur le permis de construire.



Mairie annexe de Saint-Aygulf à SAINT-AYGULF (83370) Avenue Ancien Leboeuf



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement pour le projet de la création de surface de plancher dans l'ouvrage de génie civil du Veillat

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté municipal du 05 septembre 2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'octroi du permis de construire portant sur la création de surface de plancher dans l'ouvrage du Veillat dans le cadre du projet de Promenade des Bains, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellec, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boysser, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 04/05/2023 de monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Saint-Raphaël, 26 place Sadi Carnot à Saint-Raphaël.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale) correspondant, et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot (siège de l'enquête),
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) Sauf jours fériés
- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé,
 - de 9h à 17h00 (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf les week-ends et jours fériés.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :
Mairie de Saint-Raphaël (siège de l'enquête) - Monsieur le Président de la Commission d'enquête - PC Promenade des Bains à Saint-Raphaël - 26 place Sadi Carnot - 83700 SAINT-RAPHAËL

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Saint-Raphaël : <https://www.ville-saintraphael.fr/>

Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pdb@ville-saintraphael.fr

Il ne sera pas tenu compte des courriers, mails et autres documents reçus après la fin de l'enquête fixée le 03 novembre 2023 à 15h30.

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Raphaël et en Mairie de Fréjus pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

Le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

Le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

Le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

Le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

Le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

Le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

Le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

Le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

Le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

Le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : en mairie de Saint-Raphaël, en Préfecture du Var et sur le site internet de Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de l'Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - 624 Chemin de l'Agglomération (rond-point A.Karr) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence Breus - l.breus@esterelcotedazur-agglo.fr)

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer sur l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération conformément aux dispositions de l'article L.126-1 du code de l'urbanisme.

Le Maire de Saint-Raphaël est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête et conformément à l'article L.126-1 du code de l'urbanisme, sur la pertinence des conclusions.



Mairie de Fréjus Place Formigé à FREJUS (83600)





AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement pour le projet de la création de surface de plancher dans l'ouvrage de génie civil du Veillat

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté municipal du 05 septembre 2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'octroi du permis de construire portant sur la création de surface de plancher dans l'ouvrage du Veillat dans le cadre du projet de Promenade des Bains, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellec, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boyssere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 04/05/2023 de monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Saint-Raphaël, 26 place Sadi Carnot à Saint-Raphaël.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAE (autorité environnementale) correspondant, et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot (siège de l'enquête).
- De 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
- De 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) Sauf jours fériés
- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé, de 9h à 17h00 (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf les week-ends et jours fériés.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :
Mairie de Saint-Raphaël (siège de l'enquête) - Monsieur le Président de la Commission d'enquête - PC Promenade des Bains à Saint-Raphaël - 26 place Sadi Carnot - 83700 SAINT-RAPHAËL.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Saint-Raphaël : <https://www.ville-saintraphael.fr/>
Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pcb@ville-saintraphael.fr

Il ne sera pas tenu compte des courriers, mails et autres documents reçus après la fin de l'enquête fixée le 03 novembre 2023 à 15h30.

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Raphaël et en Mairie de Fréjus pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

Le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : en mairie de Saint-Raphaël, en Préfecture du Var et sur le site internet de l'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de l'Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - 62, chemin d'Antenne (rond-point A.Kan) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (M. Laurence Breus - Lbreus@estereledazur-agglo.fr)

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer sur l'intérêt de l'enquête sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L.126-1 du code de l'environnement.

Le Maire de Saint-Raphaël est l'autorité compétente pour se prononcer à l'issue de l'enquête et pour autoriser ou interdire la construction communautaire, sur le permis de construire.



ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE
portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement pour le projet de la
création de surface de plancher dans l'ouvrage de génie civil du Veillat

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté municipal du 05 septembre 2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'octroi du permis de construire portant sur la création de surface de plancher dans l'ouvrage du Veillard dans le cadre du projet de Promenade des Bains, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branellec, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boyser, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 04/05/2023 de monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Saint-Raphaël, 26 place Sadi Carnot à Saint-Raphaël.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale) correspondant, et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot (siège de l'enquête),
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
 - De 8 h à 12h et de 13h30 à 16h30 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) Sauf jours fériés
- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé,
 - de 9h à 17h00 (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) Sauf week-ends et jours fériés.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :
Mairie de Saint-Raphaël (siège de l'enquête) - Monsieur le Président de la Commission d'enquête - PC Promenade des Bains à Saint-Raphaël - 26 place Sadi Carnot - 83700 SAINT-RAPHAËL

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Saint-Raphaël : <https://www.ville-saintraphael.fr/>

Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pdb@ville-saintraphael.fr

Il ne sera pas tenu compte des courriers, mails et autres documents
reçus après la fin de l'enquête fixée le 03 novembre 2023 à 15h30.

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Raphaël et en Mairie de Fréjus pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

Le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

A l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : en mairie de Saint-Raphaël, en Préfecture du Var et sur le site internet de Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - 624, chemin Aurélien (rond-point A.Karr) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence Breus - l.breus@esterelecotedazur-agglo.fr)

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L 126-1 du code de l'environnement.

Le Maire de Saint-Raphaël est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête et postérieurement à la délibération du conseil communautaire, sur le permis de construire.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE À LA DELIVRANCE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE portant sur des projets ayant une incidence sur l'environnement pour le projet de la création de surface de plancher dans l'ouvrage de génie civil du Veillat

PROMENADE DES BAINS : REQUALIFICATION DU LITTORAL ENTRE PORT FRÉJUS À FRÉJUS ET PORT SANTA-LUCIA À SAINT-RAPHAËL

DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023 AU VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023

Par arrêté municipal du 05 septembre 2023 il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'octroi du permis de construire portant sur la création de surface de plancher dans l'ouvrage du Veillat dans le cadre du projet de Promenade des Bains, pour une durée de 33 jours consécutifs, du 02 octobre 2023 au 03 novembre 2023 inclus.

Une commission d'enquête composée de M. Jacques Branelllec, président, et MM. Denis Spalony et Philippe de Boysere, membres titulaires, a été désignée par décision en date du 04/05/2023 de monsieur le Magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal administratif de Toulon.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et adresse mail).

Le siège de l'enquête est fixé à la Mairie de Saint-Raphaël, 26 place Sadi Carnot à Saint-Raphaël.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant une étude d'impact et l'avis de la MRAe (autorité environnementale) correspondant, et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête aux lieux suivants :

- Dans les locaux de la Mairie de Saint-Raphaël située au 26 place Sadi Carnot (siège de l'enquête),
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 17h du lundi au jeudi
 - De 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 le vendredi (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) Sauf jours fériés
- Dans les locaux de la Mairie de Fréjus située au 45 place Formigé,
 - de 9h à 17h00 (sauf le dernier jour de l'enquête le 03 novembre à 15h30) sauf les week-ends et jours fériés.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête, à l'adresse suivante :

Mairie de Saint-Raphaël (siège de l'enquête) - Monsieur le Président de la Commission d'enquête - PC Promenade des Bains à Saint-Raphaël - 26 place Sadi Carnot - 83700 SAINT-RAPHAËL

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet de la commune de Saint-Raphaël : <https://www.ville-saintraphael.fr/>

Une boîte mail a été mise en place pour recueillir les observations et suggestions du public : enquete.pdb@ville-saintraphael.fr

Il ne sera pas tenu compte des courriers, mails et autres documents reçus après la fin de l'enquête fixée le 03 novembre 2023 à 15h30.

Un commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Saint-Raphaël et en Mairie de Fréjus pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences suivantes :

Le 02 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 05 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 09 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 12 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 17 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 19 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 25 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 27 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 30 octobre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30
Le 03 novembre 2023 de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30

À l'issue de l'enquête, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête : en mairie de Saint-Raphaël, en Préfecture du Var et sur le site internet de Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de Estérel Côte d'Azur Agglomération - Direction Générale des Services Techniques - 624, chemin Aurélien (rond-point A.Karr) CS 50133 - 83707 Saint-Raphaël Cedex - (Mme Laurence Breus - l.breus@esterelecotedazur-agglomeration.fr)

Le conseil communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L.126-1 du code de l'environnement.

Le Maire de Saint-Raphaël est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de la décision du conseil communautaire, sur les modalités de construction.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ST-RAPHAEL (Var)

De tout ce que dessus, 42 photographies seront annexées au présent acte pour en faire partie intégrante.

Mes constatations étant terminées, je me suis retirée et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

La clerc habilitée aux constats
Camille DEKESEL



La Commissaire de Justice soussignée
Maître Delphine ALBERTINI

